



Préavis municipal No 18/2023

Demande de crédit de CHF 160'000, compte 190.3151.00, pour moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune

Délégué municipal : Paul Ménard

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Buts

1.1 Modernisation de nos applications informatiques

Depuis de nombreuses années, les services du bureau travaillent avec différentes applications pour la gestion des procès-verbaux des conseils communaux, du contrôle des habitants et de la gestion des finances.

Sur ce dernier élément, le logiciel BDI est en fin de vie. Il n'y aura plus de mise à jour. Il est donc impératif d'évaluer sa modification et ainsi passer à une application qui pourra évoluer.

De plus, les applications actuelles ne permettent plus de répondre aux exigences d'une commune qui atteint maintenant près de 3'000 habitants. Plus particulièrement, la gestion des flux d'informations entre les différents services est lourde et la gestion financière doit être améliorée.

Dans le cadre de l'externalisation de la gestion de la bourse, il avait été défini dans le préavis 07/2023 – Demande d'intégrer un crédit supplémentaire de 67'848 CHF au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.

« Sur la base du mandat ad intérim, les mesures suivantes seront prises pour améliorer les processus de la bourse communale :

- *Migration de la comptabilité générale de BDI sur Abacus ;*
- *Mise en place de la comptabilité fournisseurs sur Abacus ;*
- *Création d'une interface entre BDI-Abacus pour transférer la facturation et les encaissements de BDI sur Abacus (à développer avec notre partenaire Abacus) ;*
- *Utilisation de la GED métier Abacus pour numériser les pièces comptables ;*
- *Possibilité à terme d'utiliser le processus de visa électronique pour les fournisseurs ;*
- *Passage à MCH2 à partir du 1er janvier 2024.*

De plus, ces mesures de modernisation devaient être compatible avec le passage à MCH2.

2. Le cadre du projet de mise en place

2.1 Applications requises

Les applications requises pour lesquelles une mise à jour est nécessaire concernent les champs d'activités suivants :

- **La gestion des procès-verbaux des conseils municipaux.**
L'application cherchée devra être disponible sur l'ensemble des supports informatiques des utilisateurs. Elle doit permettre l'optimisation du déroulement des séances en créant un procès-verbal en temps réel. Elle doit intégrer un moteur de recherche. Elle doit créer un environnement collaboratif pour les équipes. L'interface sera personnalisable. La protection des données sera hautement sécurisée. Elle assurera la gestion et suivi des tâches.
- **Gestion et contrôle des habitants et des éléments qui y sont associés**
L'application devra améliorer la gestion du contrôle des habitants. Elle pourra permettre la création des différents attestations et/ou certificats que la commune doit produire (attestations d'annonce de départ, de domicile, de séjours, etc.). Les autres éléments que cette application devra intégrer sont : le registre civique – règle des électeurs, le registre des entreprises, la gestion des chiens, les facturations diverses et les factures récurrentes, les installations techniques (compteurs d'eau), la caisse.
- **Application de gestion**
Elle devra permettre l'intégration des éléments suivants : la comptabilité analytique, la budgétisation, le tableau de financement, la planification des investissements. De plus, elle devra permettre la gestion des créanciers de la commune, en particulier la saisie automatisée des fournisseurs, des documents, de la validation des factures et permettre les virements automatisés.
- **Sécurisation**
Les données et applications devront être enregistrées sur un réseau externe, sécurisé et crypté. L'entreposage sera sur territoire suisse. Cette sécurisation devra être validée et testée par une société reconnue. Des tests d'intrusion seront effectués de manière régulière par des sociétés spécialisées dans la sécurisation des données.

2.2 Formation

La proposition doit permettre la formation des utilisateurs.

2.3 Migration des données

Le projet devra inclure la reprise des données : plan comptable avec solde 2023, 2024 et budget 2024, les postes ouverts débiteurs, les habitants et leur historique, la listes des bâtiments et logements, les compteurs d'eau, les contrats de facturation permanentes (eau, épuration, droit de superficie, taxe forfaitaire des entreprises, les résidences secondaires), les chiens.

La validation des données exportées (migration et facturations) sera sous la responsabilité de la commune.

2.4 La mise en œuvre

La mise en œuvre comprendra :

- L'organisation et la gestion de projet
- L'installation technique de sécurité
- L'analyse détaillée et conception du projet
- L'installation des différentes applications et de leur paramétrage de base
- Le paramétrage de la comptabilité financière
- L'évaluation de l'addition de fonctionnalité non prévue dans l'offre.

3. Méthodologie du choix du prestataire

Un cahier des charges intitulé : « Projet – applications informatiques » a été rédigé. Il comprenait les éléments suivants : un exposé de la situation, une description des applications requises comprenant des tableaux à compléter. L'objectif de ce tableau a été d'objectiver et de documenter les étapes du choix. Un tel tableau est un outil fréquemment utilisé dans l'industrie. Il permet de clarifier dès le départ les exigences requises et les propositions faites, y compris les écarts qu'elles pourraient présenter.

Le prix a été un autre élément. Cette évaluation reposait sur trois éléments : la mise en œuvre du projet, le nombre d'heures évalués par le prestataire et les frais de gestion liés aux coûts annuels.

4. Les applications choisies

Le fournisseur choisi a été Ofisa Informatique SA qui nous a proposé les applications suivantes.

Les applications retenues sont :

- Pour la gestion des séances de la municipalité : eSéances
- Pour la gestion du contrôle des habitants : Innosolvcity
- Pour l'application de la gestion financière : Abacus

Le choix des applications choisies a reposé sur le nombre de communes utilisant les applications. Notons à ce sujet qu'Abacus est une application suisse utilisée par près de 30% des communes suisses, représentant au total 40% de la population. Concernant le canton de Vaud, nous vous invitons à consulter l'annexe 1.

5. L'échéancier

L'échéancier sera le suivant. Il doit permettre le passage au plan comptable MCH2 le 1^{er} janvier 2025.

2024								2025	
Q1-Q2	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier
Initialisation et conception <ul style="list-style-type: none"> Analyses et spécifications Conversions du plan de compte MCH2 Installation des licences sur la ferme applicative 	Réalisation <ul style="list-style-type: none"> Paramétrage Reporting et document support Formations Tests de fonctionnalité Transfert de compétences entre les utilisateurs clé et finaux Copie en PROD du paramétrage en test Séance COPIL et COPROJ 							Déploiement <ul style="list-style-type: none"> Migration des données en PROD Passage des jalons pour la plateforme cantonale Création des utilisateurs de la commune Assistance au démarrage 	
Livrables <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'analyse Planification détaillée Plan de comptes convertis MCH2 	Livrables <ul style="list-style-type: none"> Support de formation PV de séances COPIL/COPROJ Suivi financier Livraison des systèmes de gestion communal.ch 							Livrables <ul style="list-style-type: none"> Procès-verbal de réception final Manuel d'exploitation Suivi financier 	

6. Les coûts du projet

Descriptif	Coûts uniques (HT)	Coûts annuels (HT) à partir de 2025
Licences des logiciels pour commune jusqu'à 3'000 habitants		
Licences eSéances (acquisition)	5'893,00 CHF	
Licences eSéances (dès la première année)	2'350,00 CHF	2'350,00 CHF
Module Abacus		7'236,15 CHF
Module Innosolvcity		11'928,00 CHF
Module OFISA Informatique – règlement taxes communales et listes		1'850,00 CHF
Total Logiciel	8'243,00 CHF	23'364,15 CHF
Hébergement de la solution communal.ch		
Hébergement eSéances		950,00 CHF
Applicatif Innosolvcity (4 utilisateurs)		2'880,00 CHF
Licences SQL		960,00 CHF
Applicatif Abacus (1 utilisateurs)		720,00 CHF
Forfait VPN		200,00 CHF
Passerelle VPN Gw1 Azure pour liaison avec communal.ch		1'426,50 CHF
Total hébergement solution communal.ch	0,00 CHF	7'136,50 CHF
Gestion de projet		
Installation de la solution eSéances (configuration, documentation technique et gestion de projet)	2'880,00 CHF	
Reprise des données – environnement TEST et PROD (171 heures)	34'200,00 CHF	
Réalisation modules ABACUS (169 heures)	36'000,00 CHF	
Réalisation modules Innosolvcity (211 heures)	43'000,00 CHF	
Gestions de projet (112 heures)	22'400,0 CHF	
Total gestion de projet	138'480,00 CHF	0,00 CHF
Formation		
Formation eSéances	2'140,00	
Formation Innosolvcity	inclue	
Formation Abacus	inclue	
Total Formation	2'140,00 CHF	
Total brut	148'863,00 CHF	30'500,65 CHF
Remise spéciale de 20 CHF /Service	-13'260,00 CHF	
Total brut avec remise	135'603,00 CHF	
TVA 8,1 %	10'983,85 CHF	
Total avec TTC	146'586,85 CHF	
Divers et imprévus	13'413,15 CHF	
Grand Total	160'000,00 CHF	

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 18/2023 de la municipalité
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'autoriser la municipalité à moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de 160'000 CHF ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- D'amortir sur une durée d'un (1) an ;
- D'affecter ce montant au compte 190.3151.00 « Entretien, support et Internet »

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 16 octobre 2023.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot

Annexe 1 - Liste des communes utilisant un des logiciel (e-Séances, Innosolv ou Abacus)

Commune	NPA Lieu	Innosolv	Abacus
Aubonne	1170 – Aubonne	Oui	Oui
Belmont-sur-Lausanne	1092 – Belmont-sur-Lausanne	Oui	Oui
Bercher	1038 – Bercher	Oui	Oui
Bière	1145 – Bière	Non	Oui ¹
Borex	1277 – Borex	Non	Oui ¹
Bougy-Villars	1172 – Bougy Villars	Oui	Oui
Chardonne	1803 – Chardonne	Oui	Oui
Château d'Oex	1660 – Château d'Oex	Oui	Oui
Chevroux	1545 – Chevroux	Non	Oui ¹
Chexbres	1071 – Chexbres	Oui	Oui
Concise	1426 – Concise	Oui	Oui
Corseaux	1802 – Corseaux	Oui	Oui
Corsier-sur-Vevey	1804 – Corsier-sur-Vevey	Oui	Oui
Crassier	1263 – Crassier	Non	Oui ¹
Cudrefin	1588 – Cudrefin	Non	Oui ¹
Cugy	1053 – Cugy VD	Oui	Oui
Echallens	1040 – Echallens	Oui	Oui
Ecublens	1024 – Ecublens VD		Oui ¹
Epalinges	1066 – Epalinges	Oui	Oui
Founex	1297 – Founex	Oui	Oui
Gimel	1188 – Gimel	Oui	Oui
Gingins	1276 – Gingins	Non	Oui ¹
Hautemorges	1143 – Apples	Oui	Oui
Jongny	1805 – Jongny	Oui	Oui
Jorat-Mezieres	1084 – Carrouge	Oui	Oui
Mollens	1146 – Mollens	Non	Oui ¹
Mont-sur-Lausanne	1052 – Mont-sur-Lausanne	Oui	Oui
Ollon	1867 – Ollon	Oui	Oui
Oron	1607 – Palezieux-Village	Oui	Oui
Payerne	1530 – Payerne	Oui	Oui
Perroy	1166 – Perroy	Non	Oui ¹
Prilly	1008 – Prilly	Oui	Oui
Pully	1009 – Pully	Oui	Oui
Renens	1020 – Renens	Oui	Oui
Rivaz	1071 – Rivaz	Oui	Oui
Romanel-sur-Lausanne	1032 – Romanel-sur-Lausanne	Oui	Oui
Rossinière	1658 – Rossinière	Non	Oui ¹
Saubraz	1189 – Saubraz	Oui	Oui
St-Cergue	1264 – St-Cergue	Non	Oui ¹
St-Georges	1188 – St-Georges	Non	Oui ¹
St-Sulpice	1025 – St-Sulpice	Oui	Oui
Savigny	1073 – Savigny	Oui	Oui
Servion	1077 – Servion	Oui	Oui
Valbroye	1523 – Granges-près-Marnand	Oui	Oui
Vully-les-Lacs	1585 – Salavaux	Oui	Oui
Yverdon-les-Bains	1400 Yverdon-les-Bains	Oui	Oui

¹ Seulement applicatif « Abacus salaires »